

1-5

Enregistrement de l'impression du cachet

À propos de l'enregistrement de l'impression du cachet

- L'enregistrement de l'impression du cachet est la procédure d'enregistrement d'un cachet (*hanko*) auprès du bureau municipal.
 - Il est possible que vous deviez présenter un certificat d'enregistrement de cachet à certaines occasions importantes telles qu'un contrat immobilier.



(1) Procédure d'enregistrement de l'impression du cachet

Documentation requise pour l'enregistrement de l'impression du cachet

- Un formulaire de demande d'enregistrement de l'impression du cachet
- Le cachet (*hanko*) à enregistrer
- Un document d'identification de la personne, tel qu'une carte de numéro personnel, une carte de résidence, un permis de conduire, etc.
- * Le certificat d'enregistrement du cachet est émis après l'enregistrement.
- * Concernant les détails de la procédure, veuillez contacter le bureau municipal.



(2) Certificat d'enregistrement du cachet

- Il s'agit d'un document qui atteste de l'enregistrement du cachet auprès de votre bureau municipal.
 - Pour la demande de certificat, vous devez présenter votre carte d'enregistrement de cachet auprès du bureau municipal.
- Dans certaines municipalités, il est possible de retirer le certificat dans certains magasins de proximité sur présentation d'une carte de numéro personnel.

2

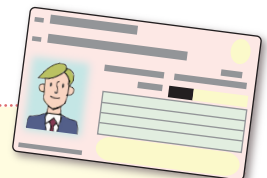
Système de numéro personnel

2-1

À propos du système de numéro personnel

- Le numéro personnel est notamment nécessaire dans les situations suivantes :

- Pour percevoir une retraite ou une allocation de garde d'enfant ou pour bénéficier de services médicaux
- Pour effectuer ou recevoir des transferts de fonds vers ou depuis l'étranger
- Lorsque vous ouvrez un compte bancaire



- Lors de l'utilisation du numéro personnel, les éléments suivants sont confirmés :

- i. le numéro est bien votre numéro,
- ii. la personne sur la photo de la carte et vous êtes bien la même personne. Personne d'autre ne peut donc utiliser votre numéro personnel en prétendant être vous.

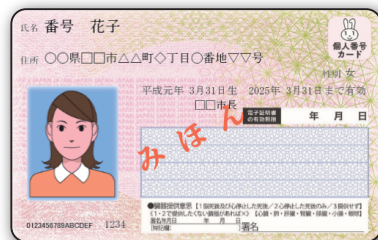
2-2

Carte de numéro personnel (carte My Number)

La carte de numéro personnel est une carte à puce nécessaire dans la vie quotidienne au Japon.

(1) Informations mentionnées

- Recto : nom, adresse, date de naissance, sexe, photo de face, date d'expiration
 Verso : Numéro personnel



Recto



Verso

(2) Utilisations de la carte de numéro personnel

- Vous pouvez l'utiliser en tant que document permettant d'attester de votre identité.
- Vous pouvez l'utiliser pour remplir une déclaration d'impôt sur le revenu en ligne.
- Vous pouvez l'utiliser pour demander en ligne des allocations de garde d'enfant et une place en garderie.
- Vous pouvez l'utiliser en tant que copie de différents certificats, dont le certificat de résidence, dans des magasins de proximité (les jours fériés également, il est toutefois possible que vous ne puissiez pas obtenir de copie des certificats dans certaines municipalités).
- Vous pouvez l'utiliser en tant que carte d'assurance maladie. (L'utilisation de votre carte de numéro personnel dans les établissements de santé et les pharmacies vous permettra de partager vos informations de santé et médicales avec les prestataires de soins de santé pour de meilleurs soins médicaux.)

[Veuillez consulter la liste des établissements médicaux et des pharmacies où vous pouvez l'utiliser](https://www.mhlw.go.jp/stf/index_16743.html)

[sur le site Web suivant :](https://www.mhlw.go.jp/stf/index_16743.html)

https://www.mhlw.go.jp/stf/index_16743.html



(3) Procédure de demande d'une carte de numéro personnel

Vous pouvez demander une carte de numéro personnel une fois votre adresse définie et après le dépôt d'une notification d'emménagement auprès de la municipalité (sauf dans le cas de certaines municipalités).

Lors de votre première demande de carte de numéro personnel, vous n'avez pas à payer.

Si vous n'avez pas pu demander une carte de numéro personnel lors de votre déménagement à la nouvelle adresse, vous pouvez la demander via un formulaire qui vous sera envoyé ultérieurement en procédant comme indiqué ci-après.

i. Demande à l'aide d'un smartphone

Prenez une photo de vous de face à l'aide de votre smartphone et faites la demande en ligne en utilisant le QR code du formulaire de demande.

ii. Demande à l'aide d'un PC

Prenez une photo de vous de face à l'aide d'une caméra numérique et faites la demande en ligne en utilisant le formulaire indiqué.

iii. Demande par la poste

Collez une photo de vous de face sur le formulaire de demande, renseignez les informations requises sur le formulaire et postez le formulaire.

iv. Demande dans un photomaton (uniquement possible dans certains photomatons)

Activez l'écran tactile, insérez des pièces et présentez le QR code du formulaire de demande au niveau du lecteur de codes-barres. Renseignez les informations requises et renvoyez-le avec votre photo.

v. Demande de carte de numéro personnel au bureau municipal (sauf quelques exceptions)

Renseignez les informations requises sur le formulaire de demande et déposez le formulaire au bureau municipal du lieu où vous vivez.

* Si vous faites la demande d'une carte de numéro personnel au guichet du bureau municipal, vous pouvez recevoir la carte par la poste une fois votre identité confirmée.

Reportez-vous à l'adresse URL suivante pour plus de détails :

<https://www.kojinbango-card.go.jp/en-kofushinse/>



(4) Procédure de réception d'une carte de numéro personnel

Un mois plus tard environ, vous recevrez une carte postale du bureau municipal. Veuillez récupérer votre carte de numéro personnel en apportant la carte postale et les documents nécessaires au bureau municipal.

Reportez-vous à l'adresse URL suivante pour plus de détails :

<https://www.kojinbango-card.go.jp/en-uketori/>



2-3

Remarques relatives à la gestion des cartes de numéro personnel

- En cas de changement au niveau des informations affichées sur votre carte de numéro personnel, telles que votre nom, votre adresse, etc., vous devez en informer le bureau municipal du lieu où vous vivez.
- Votre carte de numéro personnel arrivera à expiration à la date d'expiration de votre période de séjour.
- Après avoir renouvelé votre période de séjour, vous devez prolonger la validité de votre carte de numéro personnel auprès du bureau municipal du lieu où vous vivez avant qu'elle arrive à expiration.
- * La validité de votre carte de numéro personnel n'est pas prolongée automatiquement même si votre période de séjour est renouvelée. En cas d'expiration de votre carte de numéro personnel, des frais de réémission seront facturés.
- * Vous devez tenir compte de la période de provision spéciale dont vous bénéficiez lorsque vous faites une demande de statut de résidence.

Si vous savez que votre période de séjour ne sera pas renouvelée à la date d'expiration de votre carte de numéro personnel, vous pouvez repousser la date d'expiration de votre carte de numéro personnel de deux mois (période de provision spéciale).

Lorsque vous recevrez une nouvelle carte de résidence, vous devrez de nouveau prolonger la date de validité de votre carte de numéro personnel jusqu'à la nouvelle date d'expiration de votre période de séjour.

Reportez-vous à l'adresse URL suivante pour plus de détails :

https://www.soumu.go.jp/main_sosiki/jichi_gyousei/c-gyousei/zairyu/english/basic_resident_registration_card.html



2-4

Autres informations

Si vous avez besoin de plus amples informations, veuillez consulter le site Web suivant.

À propos du système de numéro personnel

<https://www.digital.go.jp/policies/mynumber/>



À propos de la carte de numéro personnel

<https://www.kojinbango-card.go.jp/en/>



Vous pouvez également formuler vos questions par téléphone.

Centre d'appel

(du lundi au vendredi, de 9 heures 30 à 20 heures, le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 heures 30 à 17 heures 30)

◎ Japonais

Téléphone 0120-95-0178

◎ Anglais, chinois, coréen, espagnol, portugais

Téléphone 0120-0178-27

